MINISTERE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA CONSOMMATION

REPUBLIQUE DU CONGO Unité* Travail* Progrès

CABINET

NO 0 2 7 . HAMMCAC-CAB.- 100

NOTE CIRCULAIRE

Il m'a été donné de relever un vide de représentativité des produits congolais dans les rayons des supermarchés installés au Congo, et des boutiques tenues par les ressortissants autres que les congolais ; alors même qu'ils devraient faire la fierté du pays.

Je demande à toutes les structures concernées installées au Congo, distributrices entre autres des produits agropastoraux ou transformés à base de ceux-ci, de faciliter l'accès et la vente aux producteurs congolais.

J'attache du prix à la stricte application de cette circulaire.

Fait à Brazzaville, le 18 FEV 2020

Le Ministre d'Etat,

Ministre du Commerce, des Approvisionnements

t de la Consommation

Alphonse Claude N'SILOU.-

Large diffusion